

DÉGÂTS SUR LE CORPS

Par Profil supprimé Postée le 02/12/2013 10:48

J'ai 17 ans, et je bois une fois par semaine jusqu'à l'ivresse, je ne vomis jamais donc mon corps absorbe l'alcool, quels peuvent être les effets sur mon corps à long terme ? (le temps de l'année scolaire)
PS : je n'ai jamais de gueule de bois mais parfois une douleur à droite sous l'estomac.

Mise en ligne le 05/12/2013

Bonjour,

Vous trouverez dans cet article, "Risques de l'alcool sur la santé à long terme", une synthèse des différentes pathologies provoquées ou favorisées par des consommations d'alcool abusives et/ou répétitives. Comme vous le verrez, les risques sont divers et nombreux.

Pour en revenir à votre situation particulière et aux indications que vous nous donnez, le fait de ne pas vomir, de ne jamais avoir la gueule de bois, ne changent en rien les risques auxquels vous vous exposez en buvant jusqu'à l'ivresse une fois par semaine. Quant à cette douleur que vous éprouvez "à droite sous l'estomac" seule une consultation médicale permettrait de déterminer de quoi il s'agit et si c'est en lien ou non avec vos consommations.

Nous nous permettons de nous arrêter un peu sur vos habitudes de consommation qui nous paraissent à questionner. Au-delà des risques pour la santé, ce n'est pas anodin d'être ivre une fois par semaine. Quel que soit le contexte dans lequel vous buvez, en solitaire ou avec des amis, nous vous encourageons à vous interroger sur les raisons de ces alcoolisations massives ainsi que sur les autres risques que vous prenez ou que vous faites éventuellement prendre aux autres (conduite d'un véhicule, violence, possibilité de rapports sexuels non consentis ou non protégés, coma éthylique...).

Après vous être informé(e) des risques comme vous venez de le faire, si vous souhaitez faire le point sur vos habitudes de consommation nous sommes à votre disposition pour en discuter avec vous, sans morale, sans jugement. Vous pouvez nous contacter par tchat ou sur notre ligne téléphonique au 0 980 980 930 tous les jours de 8h à 2h (appel anonyme et non surtaxé).

Vous avez également la possibilité de prendre contact avec un Point Accueil Ecoute Jeune (PAEJ) pour vous entretenir avec un professionnel susceptible là encore de vous informer et de vous conseiller. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du PAEJ de votre ville, les consultations sont confidentielles et gratuites, sans besoin d'une autorisation parentale.

Cordialement.
